

Cote du document:	<u>EB 2015/116/R.7</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>5 b)</u>
Date:	<u>4 novembre 2015</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

## Révision de la Politique de l'évaluation au FIDA

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia  
Directeur  
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA  
téléphone: +39 06 5459 2274  
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Responsable du  
Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session  
Rome, 16-17 décembre 2015

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver l'amendement du paragraphe 54 de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA (2011), selon les termes figurant au paragraphe 6 a) du présent document.

## Révision de la Politique de l'évaluation au FIDA

1. À sa cent quinzième session, en septembre 2015, le Conseil d'administration a examiné le Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la quatre-vingt-huitième session, tenue le 26 juin 2015, tel qu'il figure dans le document EB 2015/115/R.3.
2. À cette occasion, le Conseil d'administration a pris note des informations qui y étaient contenues, notamment l'aval, par le Comité, de la proposition visant à présenter, à partir de 2016, le Rapport sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) et le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) à la session de septembre du Conseil d'administration, et de modifier en conséquence le paragraphe 54 de la Politique de l'évaluation au FIDA (2011), qui a trait aux procédures concernant les travaux, la communication, la publication et la diffusion des rapports d'évaluation produits par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE).
3. Sur la base de l'examen mentionné ci-dessus, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation figurant dans le document EB 2015/115/R.4 selon laquelle le RARI et le RIDE seraient présentés en septembre et non plus en décembre, ce à compter de 2016, ainsi que la nécessité de modifier le paragraphe 54 de la Politique de l'évaluation, qui stipule que: "Chaque année, IOE soumettra le RARI à la direction du FIDA, puis au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration à leurs sessions de décembre". Le Conseil a par ailleurs noté qu'aucun amendement de la Politique de l'évaluation n'était nécessaire concernant le RIDE dans la mesure où, aux termes de ladite politique, la présentation de ce document n'est associée à aucune session du Conseil en particulier.
4. Le Conseil a également pris acte du fait que, à compter de 2016, la session du Comité de l'évaluation serait donc décalée de juin à début septembre afin de tenir compte du changement de calendrier pour la présentation du RARI.
5. En ce qui concerne les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Politique de l'évaluation au FIDA, le Conseil a noté que le Comité de l'évaluation examinerait le projet final à sa quatre-vingt-dixième session, en novembre 2015 et, le cas échéant, le soumettrait ensuite au Conseil d'administration en décembre 2015.
6. En conséquence, il est proposé d'amender la Politique de l'évaluation comme suit (modification indiquée en caractères gras), conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa cent quinzième session, en septembre 2015:
  - a) Le paragraphe 54 serait libellé comme suit:
 

54. "Chaque année, IOE soumettra le RARI à la direction du FIDA, puis au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration à leurs sessions de septembre".